

MAP -BURUNDI BUHIRE
MOUVEMENT D' ACTIONS PATRIOTIQUES
BUREAU DE COORDINATION

PAIX – JUSTICE - PROSPERITE

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots» (Martin Luther King)

www.map-burundi.org

info@map-burundi.org



Facebook: [@map-burundi.org](https://www.facebook.com/map-burundi.org)

Twitter: [@burundiMap](https://twitter.com/burundiMap)

POSITION DE MAP SUR LA SITUATION DES REFUGIES BURUNDAIS EN TANZANIE

Le Mouvement politique citoyen MAP-Burundi Buhire est très préoccupé par les traitements inhumains et dégradants ainsi que les violations intempestives de droits des réfugiés Burundais spécialement ceux ayant demandé l'asile en République Unie de Tanzanie, dans les camps de Nduta, Mtendeli et Nyarugusu. Ces agissements d'un autre âge se font en violation des règlements internationaux en matière de protection des réfugiés. Nous citons en particulier, la Convention des Nations Unies du 28 juillet 1951, tel que modifié par le Protocole du 31 janvier 1967, qui constitue l'instrument fondamental et universel relatif au statut des réfugiés et qui traduit la profonde sollicitude des Etats membres envers les réfugiés, ainsi que leur désir d'établir des normes communes de traitement des réfugiés, de même que la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux réfugiés en Afrique. Ces instruments ont été ratifiés par la Tanzanie respectivement le 12 mai 1964, 28 janvier 1969 et 10 janvier 1975.

Nous avons appris en date du 29 avril 2019 la destitution de six responsables des réfugiés du Village II du camp de Nduta accusés par les autorités tanzaniennes de n'avoir pas suffisamment agi pour convaincre les réfugiés Burundais de rentrer. Il s'agit ni moins ni plus d'un acte d'intimidation des réfugiés en flagrante violation de leur droit à la protection et à la sécurité reconnu par le droit international auquel la Tanzanie a souscrit.

www.map-burundi.org

info@map-burundi.org



Facebook: [@map-burundi.org](https://www.facebook.com/map-burundi.org)

Twitter: [@burundiMap](https://twitter.com/burundiMap)

Depuis la crise politique d'avril 2015 due au fatidique troisième mandat concocté par Pierre Nkurunziza et son parti le CNDD-FDD, il ne se passe aucun jour sans entendre des cas de viols, de passages à tabac, de tortures de tout genre, des assassinats des réfugiés Burundais.

Nous sommes particulièrement touchés par des cas très récents du genre qui se sont déroulés au Camp de Nduta en date du 24 avril 2019 :

- Deux jeunes filles réfugiées burundaises âgées de 17 et 18 ans sont tombées dans un groupe de six malfaiteurs non encore identifiés et ont été sauvagement violées

sans secours. L'homme qui était avec elles n'a pu rien faire de peur d'être massacré à la machette par ces mêmes malfaiteurs.

- Le soir du même jour, un homme burundais réfugié au même camp (village IX), alors qu'il retournait de la forêt à la recherche du bois de chauffage, a été massacré par des gens identifiés comme des "tanzaniens". Soulignons que l'homme massacré, le cinquième tué dans les mêmes circonstances dans le seul mois d'avril, avait voulu épauler sa femme pour la sauver de potentiels violeurs qui sont toujours aux aguets tout près des forêts en attente des femmes réfugiées à violer.

Rappelons que rien qu'au cours de ce mois d'avril, 30 femmes réfugiées Burundaises ont été violées alors qu'elles se rendaient chercher du bois de chauffage et 5 hommes ont été tués alors qu'ils se substituaient à leurs épouses pour les sauver et les protéger des violeurs. Des cas de harcèlement sexuel contre les femmes réfugiées burundaises sont signalés dans tous les camps établis en Tanzanie. Selon les informations qui nous parviennent, trois femmes ont été violées au camp de Mtendeli en date du 17 avril 2019 par un groupe de malfaiteurs venu du Burundi nommé « Abisezerano ». Ce même

www.map-burundi.org

info@map-burundi.org



Facebook: @map-burundi.org

Twitter: @burundiMap

groupe aurait tabassé un réfugié burundais pour n'avoir pas adhéré à leurs idées politiques. Si ces témoignages se confirmaient, on serait en face à des exactions savamment orchestrées avec des mobiles politiques.

Le comble est que même les réfugiés qui, n'en pouvant plus, cherchent à s'en fuir ailleurs, une fois appréhendés, subissent des emprisonnements et des intimidations de la part des autorités tanzaniennes. Des cas pareils ont été signalés au camp de Mtendeli notamment.

Les faits du 29 avril 2019 au camp de Nduta confirment la volonté politique tanzanienne de faire rentrer par la force les réfugiés Burundais dans leurs pays alors que la cause de leur fuite est encore là.

Rappelant que la Tanzanie, à elle seule, abrite environ 60% de tous les réfugiés Burundais de la région (environ 200.000 burundais) à partir de la crise 2015, nous sommes désolés que ces derniers n'ont depuis eu de vie facile dans ce pays. Pourtant, la Tanzanie a une bonne réputation historique au niveau mondial dans l'accueil des réfugiés. Des centaines de milliers de Burundais ont trouvé refuge dans ce pays dans les années 60, 70 et 90. La plupart d'entre eux y a été naturalisée.

Qui sont ces malfaiteurs ?

Les informations à notre disposition soutiennent qu'il s'agit principalement des burundais et des tanzaniens. Des groupes de malfaiteurs venus du Burundi, tantôt des imbonerakure, jeunes miliciens du parti CNDD-FDD au pouvoir et les autres appelés "Abisezerano", jeunes du Parti FNL de la mouvance du parti au pouvoir de Bujumbura. Les témoins affirment aussi que même des groupes de citoyens tanzaniens font partie de ces malfaiteurs.

www.map-burundi.org

info@map-burundi.org



Facebook: @map-burundi.org

Twitter: @burundiMap

Le mobile est politique : les burundais à la solde du pouvoir de Bujumbura tentent de forcer les réfugiés burundais à rentrer au pays pour montrer au monde que le pays est en paix. Quant aux citoyens tanzaniens, ils seraient encouragés par les discours officiels des autorités qui ne voudraient plus avoir des réfugiés burundais sur leur sol, se rendant ainsi complice du pouvoir de Bujumbura dans la violation du droit international sur la protection des réfugiés.

Pour preuve, nous avons appris qu'au camp de Mtendeli, celui qui vient en tête des malfaiteurs est un burundais coordinateur de l'éducation au sein du camp qui intimide ses concitoyens allant jusqu'à les obliger de donner leurs contributions pour les élections de 2020 au Burundi.

Que fait la Tanzanie ?

Le 8 avril 2019, le gouvernement tanzanien a annoncé 40 jours pour sécuriser le camp de Nduta et chasser les malfaiteurs. Rien n'a changé de concret depuis. Les Burundais au jour le jour souffrent des mêmes maux, pire, à une vitesse supérieure. Et toutes ces violations se commettent sous l'œil complaisant des autorités tanzaniennes. Le gouvernement tanzanien ne fait rien pour contrecarrer les exactions sur son territoire. On dirait que la gestion du camp leur échappe et qu'en définitive les camps des réfugiés seraient devenus un Etat dans un Etat. Comment se fait-il que des gens venus du Burundi viennent dans un autre Etat semer le désordre et dicter leur loi sans être inquiétés ? Cela dénote d'une forte complicité à peine voilée que d'autres actions menées confirment. Récemment, l'Autorité Tanzanienne de Régulation des Communications (TCRA) a annoncé qu'à partir du 1er mai 2019, pour bénéficier d'une carte SIM, les réfugiés devront fournir des documents d'identité, dont la carte d'identité nationale, la carte d'électeur, ainsi que le numéro de NIDA. Comment en effet un réfugié peut exhiber une carte d'identité et celle d'électeur lorsque le droit international

www.map-burundi.org

info@map-burundi.org



Facebook: @map-burundi.org

Twitter: @burundiMap

n'autorise que la carte délivrée par le HCR et que les activités politiques sont prohibées ? Il s'agit purement et simplement de la privation de droit de communiquer qui vient s'ajouter aux autres droits constamment violés.

MAP-Burundi Buhire dénonce :

- La rhétorique des autorités tanzaniennes entérinant de fait les mensonges du gouvernement burundais qui appelle les réfugiés à rentrer puisque selon eux la paix est totale au Burundi.
- La persécution par le pouvoir de Gitega des réfugiés qui rentrent d'exil et qui sont obligés de rebrousser chemin.
- La poursuite des crimes contre l'humanité comme le prouvent les rapports des organisations internationales et de la société civile: intimidations, emprisonnements et tortures de tout genre, disparitions, assassinats de la part des miliciens Imbonerakure et de la police sans que les autorités burundaises ne posent des actions concrètes pour les en empêcher.
- Les viols des femmes comme instrument de propagande pour persuader les réfugiés à rentrer par force sans que les autorités tanzaniennes ne prennent des mesures adéquates pour protéger et assurer leur sécurité. Nous savons qu'au Burundi, le parti au pouvoir au travers de sa milice a érigé les viols en arme de

répression des opposants. Mais il est temps que le corps de la femme cesse d'être un instrument de persuasion politique et de guerre.

- L'attitude des autorités tanzaniennes et de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui dénote d'une complicité inacceptable avec le pouvoir de Bujumbura dans les violations des droits de l'homme au Burundi et dans les pays limitrophes.

MAP-BURUNDI BUHIRE recommande :

www.map-burundi.org

info@map-burundi.org



Facebook: [@map-burundi.org](https://www.facebook.com/map-burundi.org)

Twitter: [@burundiMap](https://twitter.com/burundiMap)

A LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE:

- De respecter les Conventions internationales en rapport avec la protection des réfugiés auxquelles la Tanzanie elle-même a souscrit.

A L'EAC :

- De convaincre la Tanzanie de respecter les droits des réfugiés burundais sur son territoire
- A défaut, de négocier le transfert des réfugiés burundais de la Tanzanie vers les autres pays disposés à les accueillir et de les protéger.
- De se rappeler que le Burundi avec les autres pays de la région, de par la charte constitutive, construisent une communauté de destin, et qu'à cet égard la région doit œuvrer à la recherche d'une solution durable à la crise burundaise qui a des implications régionales évidentes

A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE DANS SON ENSEMBLE:

- D'user de son influence pour interpeller la Tanzanie à respecter les conventions internationales sur la protection des réfugiés.
- D'appuyer financièrement le HCR pour aider les réfugiés à améliorer leurs conditions de vie: le rapport de cette institution (Report HCR, 2018) montre que seul 33% de fonds nécessaires ont été octroyés par la Communauté Internationale. Ce qui fait que le cas des réfugiés burundais est le moins financé au monde.

MAP BURUNDI-BUHIRE remercie :

- La République Unie de Tanzanie pour le rôle historique qu'elle a joué dans l'accueil des réfugiés sur son territoire, pour son effort qu'elle voudra fournir pour

www.map-burundi.org

info@map-burundi.org



Facebook: [@map-burundi.org](https://www.facebook.com/map-burundi.org)

Twitter: [@burundiMap](https://twitter.com/burundiMap)

répondre positivement aux préoccupations sécuritaires des réfugiés burundais qui sont sur son sol et aux doléances et recommandations du Mouvement d'Actions Patriotiques.

- La communauté internationale et les organisations non gouvernementales pour leur soutien incessant aux Burundais et en particulier, les réfugiés démunis de tout et vivant dans des conditions difficiles.

Fait à Turin, le 30 avril 2019

Pour le Bureau de Coordination de MAP-BURUNDI BUHIRE

Léonce MANIRIHO

Commissaire chargé des Questions Humanitaires, des Réfugiés et des Déplacés Intérieurs.